Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_184-DE

Délibération n° 2026.184

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 6 Juillet 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Six Juillet Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Stéphane BARBE – BERTHELOT Sylvaine – Frédéric BOUFFORT – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – DALLÉ Pascal – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Angélique ROYER – Florian SALMON – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 30 juin 2026

Date d'Affichage : 7 juillet 2026

Vote :	
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Anne BANNIER est représentée par Frédéric BOUFFORT, son suppléant
Stéphane IDLAS est représenté par Sylvaine BERTHELOT, sa suppléante
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante
Henri-Claude GAUTIER est représenté par Angélique ROYER, sa suppléante

Aldwin SOLLIER a donné pouvoir à Wilfrid GODEUX

Étaient excusés :
Stéphane IDLAS – *Vice-président délégué*
Anne BANNIER – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Magali FONTAINE – Henri-Claude GAUTIER – Mattéo GENAR – Laurent LEGENDRE – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Aldwin SOLLIER – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Rosi BORDET est désignée secrétaire de séance

2026.184 - Administration générale – Nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2026-2032

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_184-DE

Fougères Agglomération **2026.184**

2026.184 - Administration générale – Nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2026-2032

Par courrier du 3 mars 2026, le Préfet d'Ille-et-Vilaine et le Président du Conseil départemental ont informé les présidents d'EPCI et les maires de la nécessité de relancer une procédure de consultation dans le cadre de la révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) d'lIle-et-Vilaine pour la période 2026-2032.

Par courrier en date du 29 avril 2026 adressé à l'ensemble des présidents d'EPCI et des maires, ils précisent, qu'en vue de la commission consultative départementale qui se réunira en septembre prochain, la délibération intégrant l'avis doit être transmise au plus tard le 31 juillet 2026.

Ce schéma est un document de planification qui facilite l'organisation de l'accueil des gens du voyage sur le territoire. Il détermine les secteurs géographiques d'implantation et les communes où doivent être réalisés :

- Des aires permanentes d'accueil, ainsi que leur capacité.
- Des terrains familiaux locatifs aménagés, destinés à l'installation prolongée de résidences mobiles, ainsi que le nombre et la capacité des terrains.
- Des aires de grand passage, destinées à l'accueil des gens du voyage se déplaçant collectivement à l'occasion des rassemblements traditionnels estivaux ou occasionnels, ainsi que la capacité et les périodes d'utilisation de ces aires.

Ce schéma définit également :

- Les conditions dans lesquelles l'Etat intervient pour assurer le bon déroulement de ces rassemblements traditionnels ou occasionnels et des grands passages.
- La nature des actions a caractère social destinées aux gens du voyage.

Orchestré par un comité technique animé par le GIP AGV35 et fruit d'un travail mené en concertation avec les représentants des différentes institutions, collectivités, EPCI, associations et représentants des gens du voyage, ce schéma a vocation à être approuvé par le préfet et par le président du Conseil départemental.

Le schéma départemental se structure en six parties :

- Livret 1: référentiel méthodologique
- Livret 2 : 44 fiches actions réunies en 8 thématiques (Accompagnement social et insertion / Election de domicile et gestion du courrier / Santé / Inclusion sociale et territoriale / Urbanisme / Habitat / Accueil)
- Livret 3: 18 fiches territoriales (une par EPCI)
- Livret 4 : définition de la gouvernance
- Annexes
- Glossaire

Un travail de diagnostic et d'évaluation du précédent schéma a permis d'une part d'obtenir une image territorialisée de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage, et d'autre part de prendre en compte les évolutions de l'itinérance, de l'ancrage territorial et des processus de sédentarisation des familles en vue de définir des objectifs réalistes pour les prochaines années.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_184-DE

Fougères Agglomération **2026.184**

La fiche territoriale de Fougères Agglomération (annexée à la présente délibération) contient notamment en matière d'équipements les objectifs suivants :

EQUIPEMENTS	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Aires permanentes d'accueil (APA)	Terrain de grands passages	Terrains familiaux locatifs (TFL*)	Précisions / Autres équipements
FOUGERES	/	2 AGP 3000m2 hiver 1 AGP 5000 m2 été	12 TFL	Les 12 TFL* doivent être en mesure d'accueillir les 24 ménages ancrés identifiés par le diagnostic de 2025.
LOUVIGNE DU DESERT	/	/	/	/
LA SELLE EN LUITRE	/	1 AGP 4 ha	/	/
LECOUSSE	/	/	/	1 terrain petits passages 2000 m2 été
JAVENE	/	/	/	1 terrain petits passages 2000 m2 hiver
Précisions des copilotes du schéma	Agir sur l'enjeu de l'ancrage de certains ménages : • Réaliser l'étude d'opportunité (diagnostic social des ménages) • Si besoin identifié, formaliser une réponse diversifiée d'habitat adapté • Recherche et identification de foncier *TFL ou équivalent = Logements adaptés PLAI ou Terrains aménagés familiaux Nb : Les projets d'habitat diversifié pourront être localisés en fonction du diagnostic social des familles demandeuses.			

À créer À réhabiliter Existant et conforme

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage rendant obligatoire l'élaboration d'un schéma départemental d'accueil ;

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 confiant aux EPCI à fiscalité propre les compétences en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des terrains destinés aux gens du voyage ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté qui modifie les dispositions relatives au statut des gens du voyage et inclut la création, l'"aménagement, l'entretien et la gestion des terrains familiaux locatifs dans la compétence des EPCI ;

Vu le décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage ;

Vu les statuts de Fougères Agglomération ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 29 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE FORMULER** un avis favorable sur le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) d'Ille-et-Vilaine pour la période 2026-2032.
- **DE PRÉCISER** que les solutions opérationnelles à décliner au vu des prescriptions du schéma seront pleinement déterminées en fonction des résultats du diagnostic social qui sera prochainement réalisé par le GIP AGV 35.
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le conseiller délégué à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance le 06/07/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET